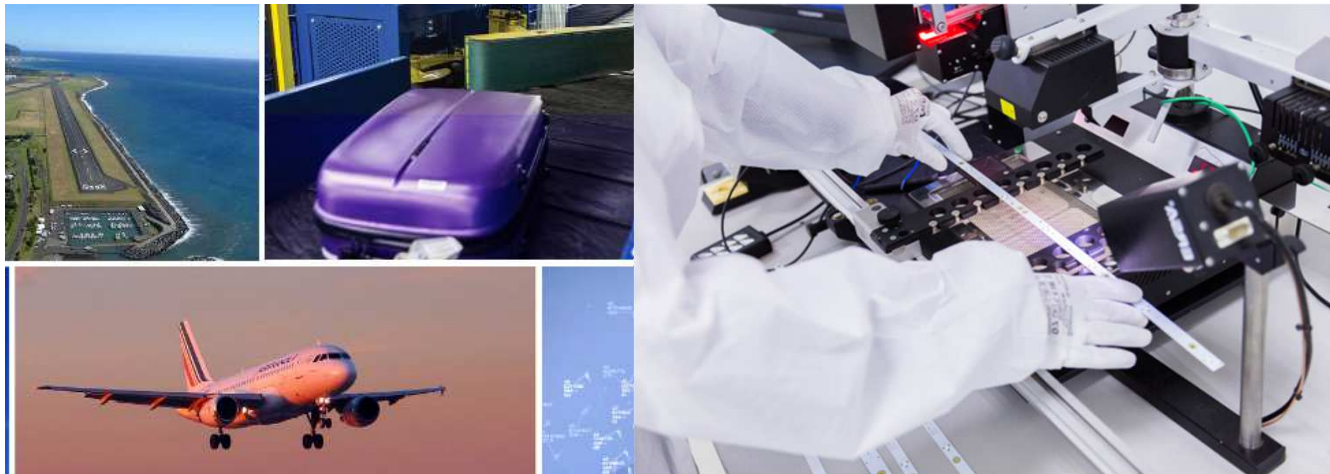


FABRICANTS DEEE Professionnels



Présentation



- ▶ Paprec Group
- ▶ La division Paprec D3E
- ▶ La prestation proposée
- ▶ Les services additionnels
- ▶ Le process
- ▶ Le recyclage

PAPREC GROUP



UNE ENTREPRISE EN CROISSANCE

1 407 M€

de chiffre d'affaires
(30% de croissance annuelle
moyenne en 20 ans)

128 M€

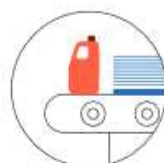
Montant des
investissements industriels

2 111 M€

Montant des actifs
industriels

+ 1,7 Md€

investis dans notre
outil industriel et +60
acquisitions volontaires
réalisées en 25 ans



LE RECYCLAGE, NOTRE ADN

12 Mt

de déchets traités

9,5 Mt

de déchets recyclés

77,6 %

Taux de recyclage
global



EMPLOYEUR ENGAGÉ

9 618

collaborateurs

19,5 %

de femmes

59

nationalités



ANCRAGE LOCAL

257

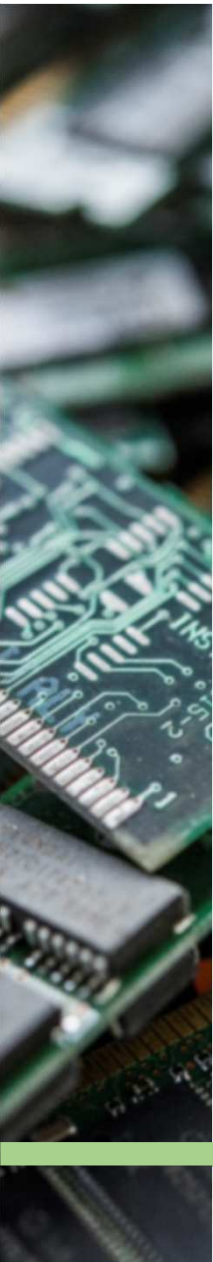
sites en France
et en Suisse, dont :
136 usines
et 17 agences et sièges
administratifs

3,14 M€

Montant global
mécénat
& sponsoring

100 %

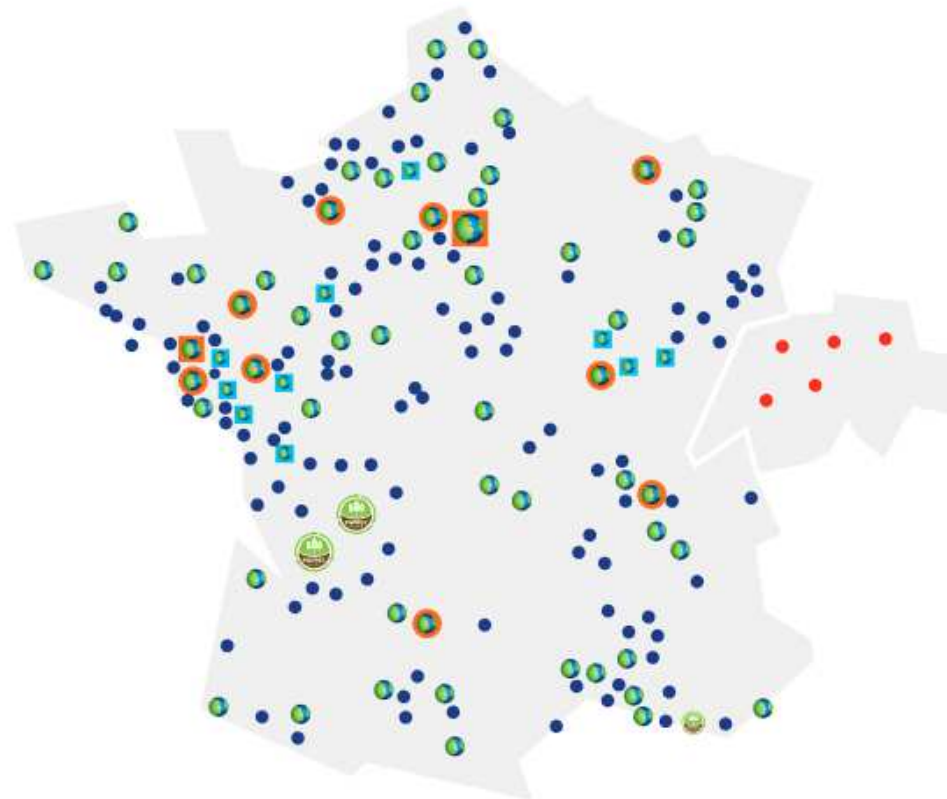
d'emplois directs
locaux



Répartition des activités



-  PAPREC Group
-  Sièges sociaux
-  PAPREC plastiques
-  PAPREC métal
-  
-  
-  PAPREC agro



PAPREC D3E



7 Agences classées ICPE

Ouverture prochaine de 2 nouvelles agences : Le Rheu, Martigues



200 COLLABORATEURS

Ancienneté : 5,7 ans



100 K T collectées par an



Certification ISO 9001 / 14001



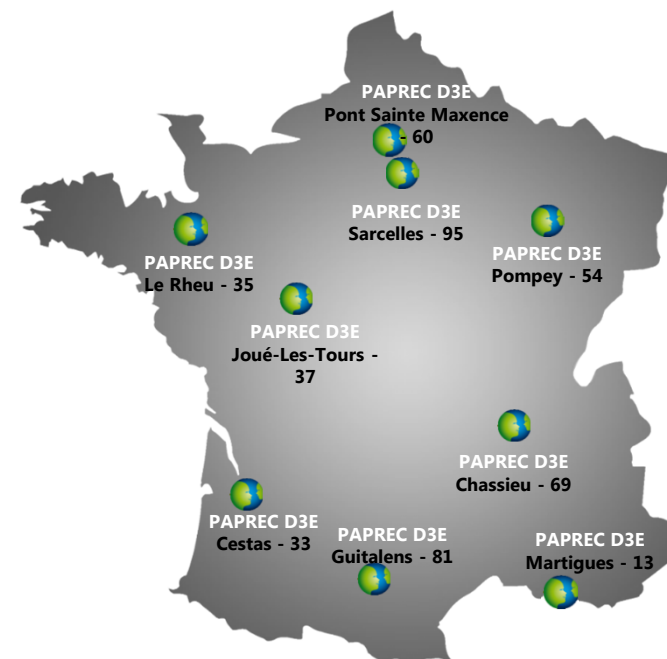
Label européen WEEELABEX

45

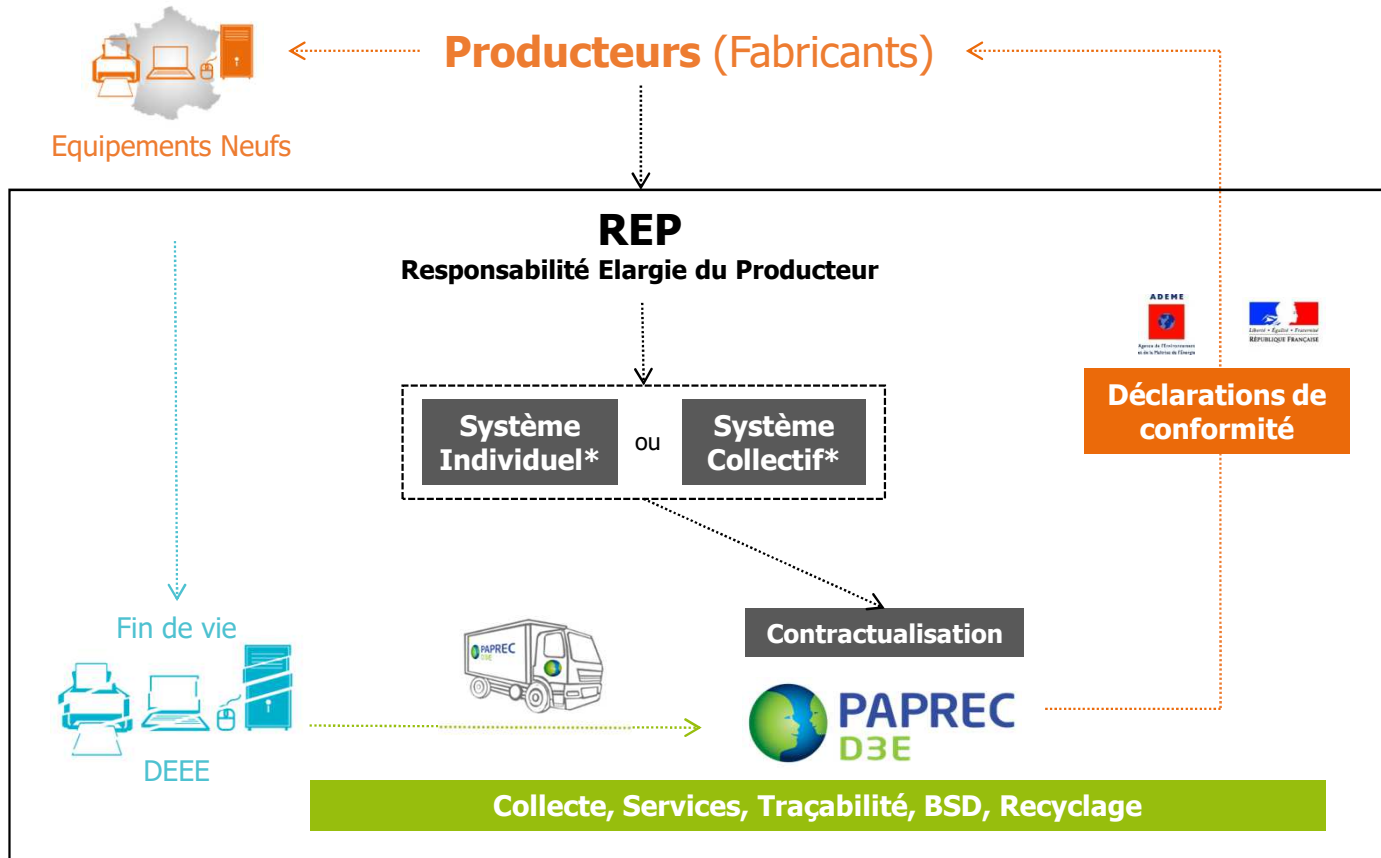
Audits par nos clients et Eco organismes en 2020



Investissement depuis 5 ans : 12 M €



La réglementation



* Partenaire des éco-organismes et des fabricants



Le principe de la REP

Les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs doivent prendre en charge financièrement la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus des produits de leurs propres marques. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle en contractant directement avec un prestataire, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme.

La réglementation



Le principe de la REP

Les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs doivent prendre en charge financièrement la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus des produits de leurs propres marques. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle en contractant directement avec un prestataire, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme.

Les producteurs d'équipements électriques et électroniques professionnels sont responsables de l'enlèvement et du traitement des DEEE professionnels **mis sur le marché après le 13 août 2005**.

Les producteurs peuvent remplir leurs obligations en mettant en place **des systèmes individuels attestés** ou en adhérant à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Notre prestation



Mise en place d'un système individuel d'enlèvement et de traitement de vos Equipements Electriques et Electroniques (EEE) en fin de vie

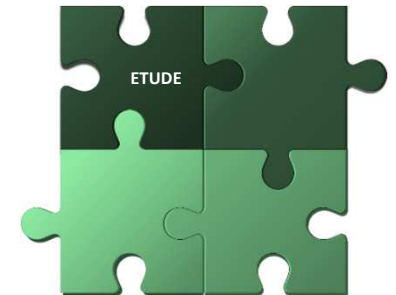
Gestion directe
de votre démarche



Etude



- Caractérisation matières premières / polluants sur les EEE et leurs fractions
- Audit réemploi de fractions ou d'équipements entiers
- Audit de vos points de vente – Sourcing : Client / SAV / Logisticien...
- Choix du mode de déclaration SYDEREP : Fiche Acteur
- Comparatif Système individuel (SI) / Système collectif (SC)



Collecte sur mesure



Nous nous adaptons à votre organisation logistique :

- Usine de production
- Réparateurs / SAV
- Réseau commercial
- Réseau de distribution
- Apport sur sites PAPREC D3E

Nos moyens Logistique :

- Poids lourds avec hayon
- Véhicule léger électrique
- Poids lourds Poly benne



Recyclage



Le principe des 3 R * : participer à l'économie circulaire et la réduction de la production des déchets

- ▶ **Reduce** = Réemploi de vos équipements en état de fonctionnement ou fourniture d'équipements reconditionnés
 - ✓ Vérification de la réutilisation potentielle des équipements
 - ✓ Validation du cahier des charges pour élaboration du contrat :
 - Test des équipements
 - Effacement des données (conforme RGPD)

- ▶ **Reuse** = Réutilisation, Récupération de pièces ou de matières issues du recyclage

- ▶ **Recycle** = Recyclage
 - ✓ Caractérisation des équipements pour validation du taux de recyclage par typologie
 - ✓ Une étude financière détaillée déterminera le cout de traitement des polluants et la valorisation des matières

Mise à disposition du client des matières premières issues du recyclage

Directive européenne relative aux plastiques à usage unique

Les bouteilles en plastique devront avoir une teneur en matériaux recyclés d'au moins 25% d'ici à 2025 et d'au moins 30% d'ici à 2030



* Source Ademe: Article L541-1-1 du Code de l'environnement

Le recyclage des DEEE



+ SECURITE

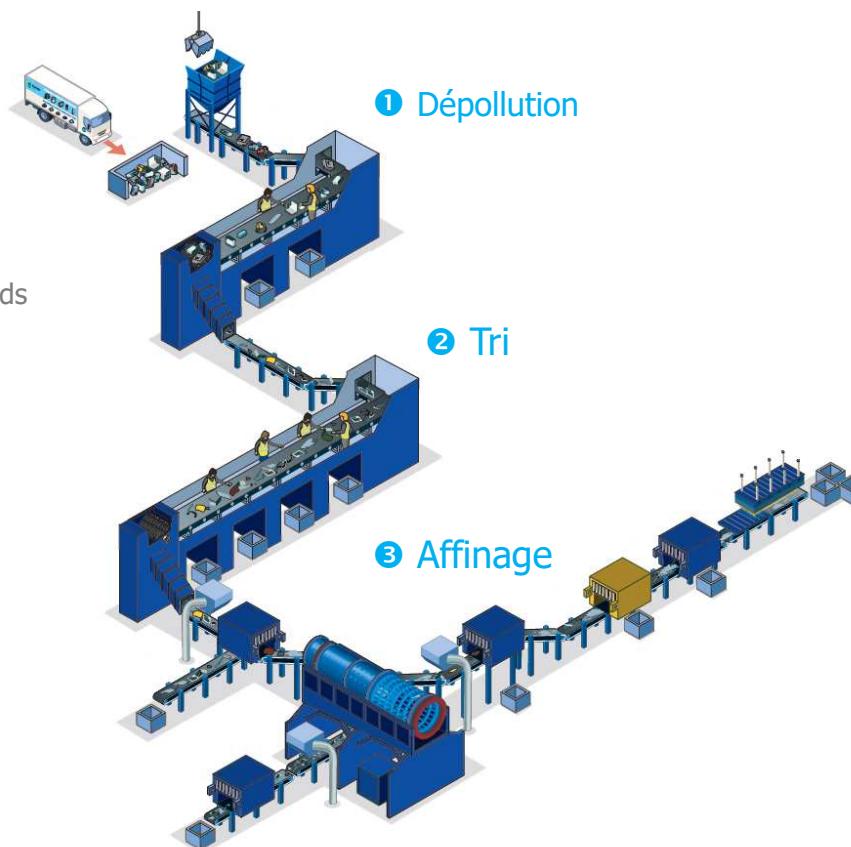
- Stockage de la matière (ilotage)
- Protection incendie avec caméras thermiques
- Convoyeurs ignifugés avec retour des flux chauds vers des bacs remplis d'eau

+ TRI OPTIQUE

- Retrait des polluants
- Tri et préparation des matières par famille :



<https://www.youtube.com/watch?v=BI58JWLPeQg>



Traitement des polluants

Filières de valorisation agréées France et Europe



Reporting



► Mise à disposition de données SYDEREP

- Registre des déchets
- Bilan matière garantissant un taux de recyclage en accord avec la Règlementation
- Déclaration des polluants extraits pour l'Ademe
- Attestation du Système Individuel

► Enregistrement SYDEREP (*Système Déclaratif des Filières REP*) * Directive 2002/96/CE

- Inscription au registre SYDEREP EEE – *Contact Réfèrent*
- Définition des catégories - *La directive DEEE II (2012/19/UE*
- Déclaration des mises sur le marché selon le code SH4
- Déclaration des tonnages: employés et recyclés selon le code SH4, statut du producteur etc.
- Transmission et Validation de l'enregistrement

► My Paprec

- Portail de dématérialisation (traçabilité / factures / reportings ...)

► Statistiques RSE

- Unités Bénéficiaires
- RecyGes : Réduction des émissions de gaz à effet de serre : Collecte / Recyclage

Respect des délais
pour la déclaration
Ademe





*<https://www.syderep.ademe.fr/>

*<https://www.syderep.ademe.fr/fr/commun/deee>

*Directive DEEE en droit Français 13 août 2005 pour les déchets d'équipements professionnels

Services additionnels



- ✓ Services B2B sur mesure
 - Manutention
 - Environnement Technique
- ✓ Destruction sécurisée de vos données 
- ✓ Relevé des numéros de série
- ✓ Destruction sous huissier: Procès verbal / Camion scellé
- ✓ Unités Bénéficiaires 
- ✓ Campagnes de communication Interne et Externe
- ✓ Collecte de vos autres déchets

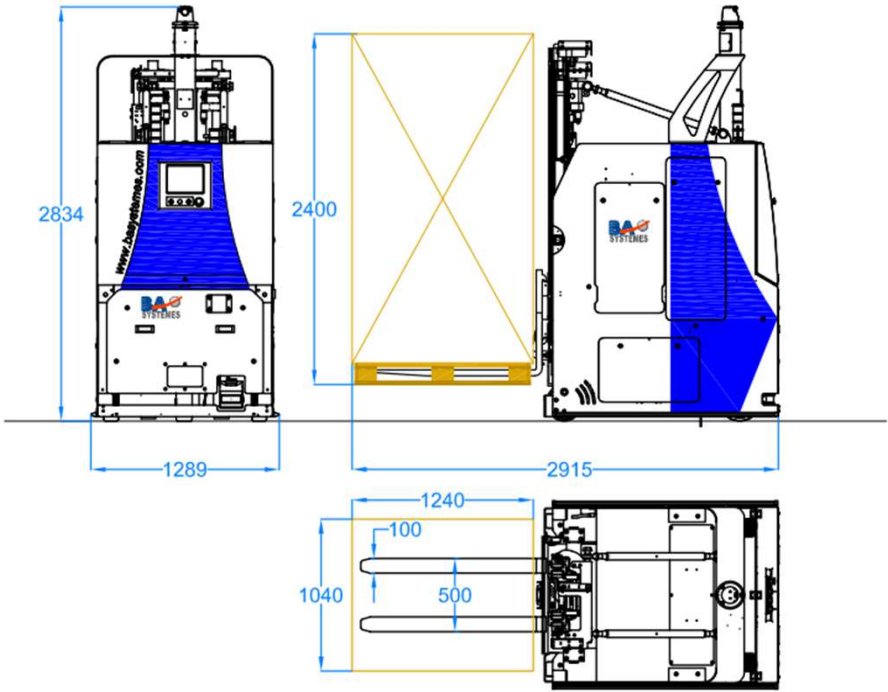
Les bénéfices du système individuel



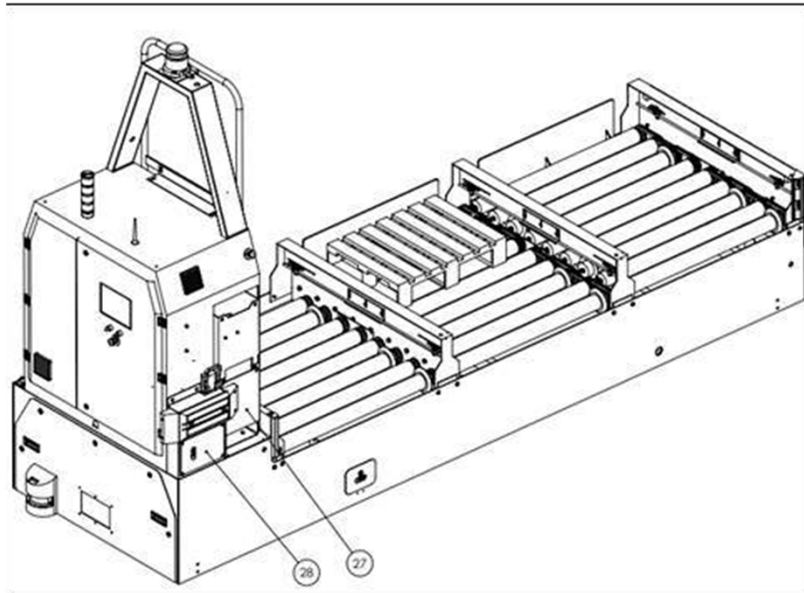
Personnaliser votre politique de reprise de vos appareils en fin de vie avec un opérateur unique

- ▶ Prestation clé en main avec une gestion de A à Z
- ▶ Conseil et veille réglementaire, sensibilisation à l'écoconception, accord de confidentialité
- ▶ Maîtrise totale de la chaîne de valeur fin de vie des équipements
 - ✓ Le fabricant est maître d'œuvre de sa Green Image
 - ✓ Le fabricant conserve le contact direct avec ses clients, notamment lors des activités de maintenance ou de remplacement
 - ✓ € : Paiement au réel du recyclage / à la mise sur le marché (CASH vs PROVISION)
 - ✓ Prestation sur-mesure avec une souplesse d'exploitation, sans seuil minimum de poids
- ▶ Service complet depuis de la déclaration SYDEREP jusqu'au recyclage / réemploi
 - ✓ Paprec D3E a une solide expérience auprès des fabricants avec plus de 40 Systèmes Individuels
 - ✓ Collecte, tri et traitement des polluants
 - ✓ Veille réglementaire personnalisée

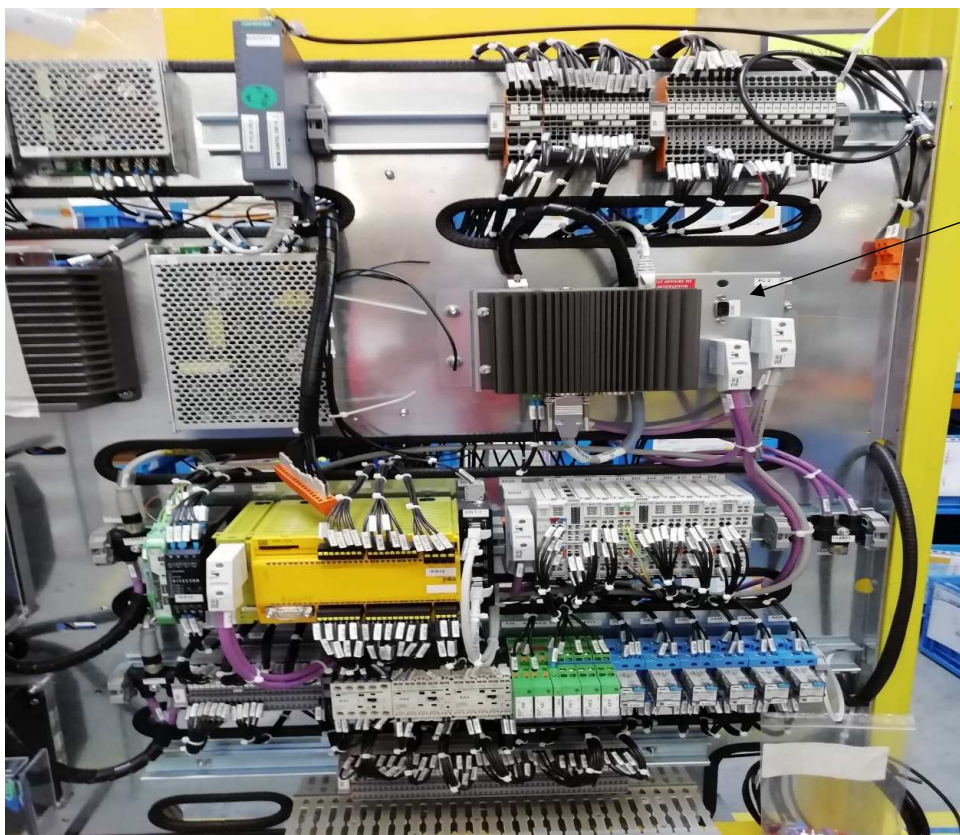
Focus sur ses systèmes de détection et convoyage de Bagages en exemple



Les systèmes de détection / convoyage de Bagages



Les systèmes de détection / convoyage de Bagages



Vue intérieure d'un système de détection

Classement D3E

Cat 9. INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE

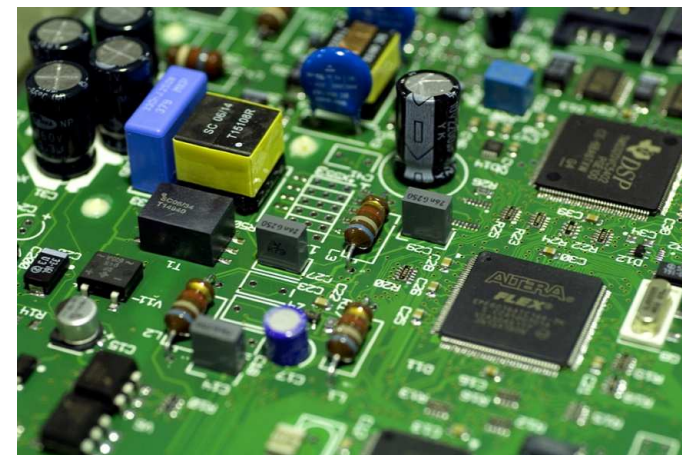
Les POLLUANTS contenus dans les systèmes de détection / convoyage de Bagages



Batterie au plomb



Câble



Carte Electronique



Batterie Lithium

Quelques PRODUCTEURS de systèmes de détection / convoyage de Bagages / Informatique Industriel



smiths detection



Vos contacts dédiés



Mélanie.LARDON@paprec.com



Tél. 06 60 45 81 11

PAPREC D3E
Z.I Auguste 1
Chemin du Grand Pas
33610 CESTAS

Pascal.LERMECHIN@paprec.com



Tel. 06 80 62 04 08

PAPREC D3E
18 Rue du Fer à Cheval
95200 SARCELLES